

CHARTRE INDIVIDUELLE DU BAGUEUR/AIDE BAGUEUR

À LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE L'ÉTANG DES LANDES

La Réserve Naturelle Nationale de l'Etang des Landes, gérée par le Conseil Départemental de la Creuse, est un haut lieu de la biodiversité au patrimoine naturel sensible. Une réglementation spécifique s'applique sur le site et vise sa préservation : le décret n°2004-1480 portant création de la réserve naturelle et l'arrêté préfectoral n°2009-0593 définissant les conditions de circulation dans la réserve naturelle constituent des textes de référence. Un certain nombre d'activités sont interdites ou réglementées et certaines sont rappelées ci-après :

- Interdiction d'introduire des animaux d'espèces non domestiques, de porter atteinte de quelque manière que ce soit à la faune, de la troubler ou la déranger ;
- Interdiction d'introduire dans la réserve tous végétaux sous quelque forme que ce soit, de porter atteinte aux végétaux
- Interdiction d'abandonner, déposer ou jeter tout produit de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, du sol ou du site ou à l'intégrité de la faune et de la flore, d'abandonner, de déposer ou de jeter en dehors des lieux prévus à cet effet des déchets de quelque nature que ce soit ;
- Interdiction de troubler la tranquillité des lieux par toute perturbation sonore ;
- Interdiction de circuler en dehors des sentiers prévus à cet effet ;
- Interdiction de circulation et de stationnement de véhicules et embarcations ;
- Interdiction de camper ou bivouaquer.

En bordure du site, le pavillon des Landes et les bâtiments du Domaine de Landes, dont la « Grange » qui comprend des espaces cuisine et sanitaires, sont des propriétés départementales.

La présente charte a pour objet de formaliser les bons comportements à adopter dans le périmètre de la réserve naturelle ainsi que les conditions d'utilisation respectueuses du matériel et des locaux départementaux mis à disposition des bagueurs et aide-bagueurs qui exercent leur activité scientifique sur le site.

En tant que bagueur/aide-bagueur au sein de la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang des Landes, je m'engage à :

- Respecter la réglementation du site ;
- Ne pas agir moi-même en cas de constat d'une infraction et informer sans délai le Conservateur de la Réserve Naturelle (06 83 92 72 00), le service départemental de l'OFB (05 55 52 24 81) ou la Gendarmerie Nationale (17 ou 112), habilités à intervenir ;
- Avoir des échanges polis et courtois avec l'ensemble des usagers de la réserve lorsque je les rencontre ;
- Avoir une utilisation normale des locaux, veiller à avoir une consommation d'eau et d'électricité adaptée, veiller à éteindre les appareils électriques/lumière ou fermer les robinets d'eau après utilisation ;
- Respecter les locaux ainsi que les équipements et matériels mis à disposition par le Conseil Départemental ;
- Laisser les locaux propres, rangés et prêts à être utilisés par les agents du Département, après utilisation.

Je, soussigné(e), _____, m'engage à respecter cette charte pendant toute la durée de mon séjour en tant que bagueur ou aide-bagueur sur la Réserve Naturelle Nationale de l'Etang des Landes.

Signature

(précédée de la mention lu et approuvée)